



# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2016

### La Maison des Adolescents de la creuse

11 avenue Charles de Gaulle  
23 000 GUERET

05.44.00.02.21 - 06.10.89.60.33  
rca@sil.fr



# SOMMAIRE

<b>1 LA MAISON DES ADOS DE LA CREUSE, UNE EMANATION DU RESEAU CREUSOIS POUR LES ADOLESCENTS</b>	<b>2</b>
1.1 LA CREATION DE LA MDA 23	2
1.2 LA DELEGATION DE GESTION A L'ASSOCIATION LES PEP 23	3
<b>2 LES MISSIONS DE LA MAISON DES ADOLESCENTS</b>	<b>4</b>
2.1 LES DIFFERENTS PARCOURS	4
2.2 LES MOYENS D'INTERVENTION	4
<b>3 LES RESSOURCES</b>	<b>5</b>
3.1 LES RESSOURCES MATERIELLES	5
3.2 LES RESSOURCES FINANCIERES	5
3.3 LES RESSOURCES HUMAINES	7
3.4 LE FONCTIONNEMENT	10
<b>4 LES SPECIFICITES DU PUBLIC ACCUEILLI</b>	<b>11</b>
4.1 LE PUBLIC ACCUEILLI A LA MDA DE LA CREUSE EN 2016	11
4.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ADOLESCENT ACCUEILLI EN 2016	11
<b>5 LE SUIVI DE L'ACTIVITE</b>	<b>12</b>
5.1 L'ACCUEIL	12
5.2 MOTIF DE VENUE A LA MDA	14
5.3 ORIENTATION VERS AUTRE STRUCTURE	15
5.4 LES ENTRETIENS	16
5.5 PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	19
5.6 PARTENARIATS ET ANIMATION DE RESEAUX	19
5.7 L'ORGANISATION DE PORTES OUVERTES	22
<b>6 PERSPECTIVES POUR 2017</b>	<b>23</b>
ANNEXES	25
FICHES ACTIONS	25

# 1 La Maison des Adolescents de la Creuse, une émanation du Réseau Creusois pour les Adolescents

## 1.1 La création de la MDA 23

**Le projet de Maison Départementale des Adolescents en Creuse est une émanation du Réseau Creusois pour les Adolescents (RCA). Ce réseau est une association loi 1901 créée le 11 juin 2007.**



Le Conseil d'Administration du RCA est constitué des responsables de nombreuses structures départementales concernées par les adolescents, dans les domaines de la prévention, du dépistage, de l'écoute et de la prise en charge.

Le réseau est le fruit d'un travail de réflexion multidisciplinaire depuis 2001. Il en est principalement ressorti la nécessité d'associer l'ensemble des professionnels concernés par l'adolescent (institutions, monde associatif et privé), pour améliorer, prévenir et éviter la rupture de leur prise en charge en mettant en place les modalités de complémentarité et en favorisant l'approche globale et transdisciplinaire.

L'augmentation du nombre d'adolescents accueillis dans les structures a eu pour conséquence un intérêt croissant pour leur mode de prise en charge, notamment autour de la problématique du suicide.

En 2006, le travail s'était poursuivi et affiné avec la Commission Santé du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Guéret. Il a été constaté que bien que les différentes structures fonctionnent chacune dans leurs domaines de manière satisfaisante, elles restent parfois difficilement repérables par les usagers, comme par les professionnels et manquent de coordination entre elles.

D'autre part, les priorités nationales et régionales de santé se sont progressivement orientées vers la prévention du suicide et de la délinquance, et la prise en charge de l'adolescent. La problématique de l'adolescent dit « difficile » est complexe.

Elle ne se résume pas seulement aux conduites dites pathologiques (tentatives de suicide, troubles alimentaires, toxicomanie...) mais peut être associée à des pathologies aiguës, chroniques somatiques ou psychiatriques, et à des difficultés d'apprentissage.

Cette problématique est transdisciplinaire. Une prise en charge efficiente nécessite l'intervention de partenaires médicaux, sociaux, socio-éducatifs et judiciaires.

Bien que de nombreuses structures existent en Creuse, il reste difficile de partager des analyses et de coordonner des actions. L'organisation des différents services existants manque également de lisibilité pour le public et parfois même pour les professionnels.

**C'est le RCA qui portera le projet de création d'une MDA, en répondant à un appel à projet en 2009, pour favoriser les synergies, améliorer le rapprochement et la coordination entre les**

différentes structures, et proposer une vision aussi globale que possible dans la prise en charge transdisciplinaire des adolescents.

La Maison des Adolescents de la Creuse est adhérente à l'Association Nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA).

## 1.2 La délégation de gestion à l'Association Les PEP 23

Le 11 octobre 2011, l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » lors de son Assemblée Générale a voté à l'unanimité des membres présents la délégation de gestion de la « Maison des Adolescents » à l'Association « Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse ».

Le 12 novembre 2015, l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » lors de son Assemblée Générale a voté à l'unanimité des membres présents la décision d'engager les démarches d'une fusion-absorption de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » par l'Association « Les PEP 23 ».

Le 31 mai 2016, le Président de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » et le Président de l'Association « Les PEP 23 » signent un traité de fusion.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, l'Assemblée générale mixte de l'Association « Les PEP 23 » a voté à l'unanimité le traité de fusion-absorption de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » par les « PEP 23 ».

Le 8 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » a voté à l'unanimité le traité de fusion-absorption de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » par l'Association « les PEP 23 ». L'Assemblée Générale Extraordinaire a voté également à l'unanimité la dissolution de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » et sa liquidation. Le Président de l'Association « Les PEP 23 » a été désigné comme liquidateur.

*Traité de fusion-absorption et extraits de délibérations des deux Assemblées Générales Extraordinaire et mixtes en annexe 1-2-3 et 4.*



### Association Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse (Les PEP 23)

L'Association « Les PEP 23 » gère plusieurs établissements, le Centre-Médico-Psychopédagogique de la Creuse et un Centre d'Action Médico-sociale Précoce.

L'Association « Les PEP 23 » contribue à une éducation, une prise en charge et un accompagnement de l'enfant, de l'adolescent ou de sa famille, en favorisant son épanouissement, son intégration scolaire et sociale.

## 2 Les missions de la Maison des Adolescents

**« Accueillir tout adolescent en situation de mal-être.  
 L'écouter et évaluer avec lui ses difficultés.  
 L'orienter si besoin vers un accompagnement spécifique.  
 Articuler le réseau des acteurs de l'adolescence sur le territoire de la MDA. »<sup>1</sup>**

### 2.1 Les différents parcours

Les différents parcours des MDA dont la MDA 23 :

	<b>Définition</b> <i>Extraits du Glossaire des MDA</i>
<b>Accompagnement</b> (MDA 23)	« L'accompagnement suppose d'être « à côté de... » avec le souci de donner des outils pour avancer. Il incite à être acteur. Il rend possible un lien dans la durée ».
<b>Accueil</b> (MDA 23)	« L'accueil permet de repérer ou de saisir l'origine et la nature de la demande ou des besoins. Il s'agit d'un accueil ouvert, sans préjugé et sans prédétermination, dans l'intention de prendre en compte les préoccupations de l'adolescent, des parents ».
<b>Coordination</b> (MDA 23)	« Elle vise à « mettre en ordre » et réguler les actions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge auprès des adolescents et de leur famille et vise à favoriser, développer les actions de réflexion, de partage et d'échange de pratique auprès des professionnels, bénévoles, de l'adolescence ».
<b>Evaluation des situations</b> (MDA 23)	« Evaluer en MDA, c'est accorder de la valeur aux actes posés, à ce qui est dit ou tu, montré et/ou agi par l'adolescent et sa famille ».
<b>Orientation</b> (MDA 23)	« Elle consiste à faire des propositions allant dans le sens du mieux-être du jeune et de son environnement ».

### 2.2 Les moyens d'intervention

Les différents moyens d'intervention des MDA dont la MDA 23 :

	<b>Définition</b>
<b>Atelier</b>	« L'atelier est un espace de coopération, s'appuyant à la fois sur la dynamique personnelle de tous les participants et sur la dynamique du groupe autour d'un média ».

<sup>1</sup> Les missions des MDA, Association Nationale des MDA (ANMDA)

<b>Ecoute</b> (MDA 23)	« Elle désigne l'attention portée à l'ensemble des messages verbaux et non verbaux ».
<b>Information</b> (MDA 23)	« Elle va du simple renseignement jusqu'à la proposition d'une orientation spécialisée en interne ou en externe (juridique, sanitaire, sociale...) ».
<b>Partenariat</b> (MDA 23)	« Le partenariat est la coopération entre, au minimum, deux acteurs, personnes et/ou institutions, généralement différents par leur nature et leurs activités, leurs missions et responsabilités ».
<b>Pluridisciplinarité</b> (MDA 23)	« Les différents professionnels mettent leurs perceptions en commun, afin de mettre en œuvre des propositions d'accompagnements adaptées à la singularité de chacun ».
<b>Réseau</b> (MDA 23)	« Un réseau est un système d'acteurs permettant la diffusion, la circulation, l'échange d'informations, la coordination d'actions ».
<b>Soin et prise en charge</b> (MDA 23)	« Le soin, est tout à la fois souci de l'autre, écoute et réparation. Les activités de soin s'étendent du secteur de l'action sociale ou éducative au secteur médical. Ce sont des pratiques d'entretien, d'accompagnement, de gestes destinés à soulager, rassurer et/ou entourer. [...] Lorsqu'une prise en charge s'avère nécessaire après le travail d'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, elle peut être organisée au sein de la MDA ou être orientée dans le réseau des partenaires ».

### 3 Les ressources

#### 3.1 Les ressources matérielles

La MDA dispose :

- de locaux accessibles et adaptés aux missions,
- d'un véhicule MDA pour se déplacer sur l'ensemble du département,
- des véhicules de l'association gestionnaire mis à disposition en cas de besoin.

#### 3.2 Les ressources financières

Ressources financières annuelles <u>pérennes</u>		
<b>Fonds ONDAM<sup>2</sup> (ministère)</b>	156 000 €	Remboursement sur facture par le Centre Hospitalier de Guéret
<b>Conseil Départemental de la Creuse</b>	6 000€	Subvention fléchée : loyers
<b>FIR<sup>3</sup> (ARS du Limousin)</b>	53 000€	
<b>Fédération Générale PEP</b>	5 000€	Subvention Fédération

<sup>2</sup> ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

<sup>3</sup> FIR : Fonds d'Intervention Régional



### 3.3 Les ressources humaines

L'année 2016 a été marquée par des changements au sein de l'équipe de la Maison des Adolescents de la Creuse :

- le départ d'une psychologue le 30 avril 2016, et son remplacement à partir du 02 mai 2016.
- l'annonce du départ en avril 2016 de la Directrice du siège de l'association « Les PEP 23 » et de la Maison des Adolescents à compter de juillet 2016.
- la nomination d'une direction associative, la nomination du Médecin nutritionniste au poste de direction technique de la Maison des Adolescents, et le remplacement du poste coordination par la transformation du poste de Conseillère en économie sociale et familiale en mi-temps de coordination à partir de mai 2016.

Le Conseil d'Administration de l'Association « Les PEP 23 » réuni le 24 mai 2016 a validé cette réorganisation interne.

Ces changements ont eu une incidence sur l'organisation de la Maison des Adolescents, ce qui explique des délais d'attente de rendez-vous un peu plus long que l'an passé, et sur la diminution des actions collectives en fin d'année scolaire. Néanmoins, l'activité de la Maison des Adolescents reste soutenue et en augmentation pour l'année 2016.

Organigramme de la Maison des Adolescents de la Creuse au 31 décembre 2016 :

Salim AIT LARBI Directeur Associatif (0.10 ETP)		Véronique THALLIER Directrice Technique (0.09 ETP)	
<b>Coordnatrice</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Psychologues</b>	<b>Travailleurs sociaux</b>
Audrey LECHIFFLART (0,50 ETP)	Siham OUJANI (0,89 ETP)	Violaine HARCOUËT (0,80 ETP)	Audrey LECHIFFLART Conseillère ESF (0.50 ETP)
	Florent MÉALIER (0,94 ETP)		Delphine CORBILLON Éducatrice Spécialisée (1 ETP) <i>Mise à disposition par le Centre Hospitalier La Valette</i>
			Dominique GUINOT Pédopsychiatre (0,02 ETP)
			Aurélie MENU Intervention sur demande
		<b>Médecins</b>	<b>Conseillère en nutrition</b>
		Véronique THALLIER Médecin nutritionniste (0.14 ETP)	

Au total, l'équipe est composée au 31/12/2016 de **4.98 ETP** dont 1 ETP mis à disposition.

- Journées d'études et formation des personnels sur l'année 2016

Type	Intitulés	Lieu	Date	Personnels participants
Formation	"Addiction" 1er semestre 2016 organisée par : Réseau Addictlim	ISLE	15 et 19 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Audrey LECHIFFLART</li> <li>▶ Delphine CORBILLON</li> <li>▶ Florent MEALIER</li> <li>▶ Juliette RENAULT</li> <li>▶ Manon ELOY</li> </ul>
Colloque	"Adolescence et Délinquance : Expériences de prise en charge" organisée par : Réseau Addictlim	TULLE	17-mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Juliette RENAULT</li> </ul>
8èmes Journées nationales	"GRANDIR" organisée par : ANMDA	STRASBOURG	16 et 17 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Audrey LECHIFFLART</li> <li>▶ Clémentine GOUNY</li> <li>▶ Delphine CORBILLON</li> <li>▶ Florent MEALIER</li> <li>▶ Sylvie BENOIT</li> </ul>
Journée de sensibilisation	"Journée de sensibilisation aux usages du numérique chez les jeunes" organisée par : DTPJJ Limousin	LIMOGES	07-sept	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Violaine HARCOUËT</li> </ul>
Formation	2ème semestre 2016 "Addiction" les 13 et 27/09/16	ISLE	13 et 27 sept.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Violaine HARCOUËT</li> </ul>
	« Jeux vidéo : repérage et évaluation d'une pratique excessive » le 29/09/2016 organisée par : Réseau Addictlim	GUÉRET	29-sept	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Audrey LECHIFFLART</li> <li>▶ Florent MÉALIER</li> <li>▶ Violaine HARCOUËT</li> </ul>
Colloque	"Part du père - père à part" organisé par : Ceccof formation	LIMOGES	09-déc	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Audrey LECHIFFLART</li> <li>▶ Florent MÉALIER</li> <li>▶ Violaine HARCOUËT</li> </ul>
Journée d'étude	"Les adolescents dits difficiles" Organisée par : Orspere Samdarra (inscription gratuite)	PARIS	09-déc	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Delphine CORBILLON</li> <li>▶ Véronique THIALLIER</li> </ul>

- Accueil de stagiaires

Seulement deux stagiaires ont été accueillis à la Maison des Adolescents cette année. Cela s'explique par les changements de salariés, de missions, et par une croissance de l'activité.

Nom & Prénom	Niveau d'études	Institut de formation et/ou structure	Périodes	Tuteur	Nombre de Semaines
Mlle B.	1ère année de formation d'éducatrice spécialisée	POLARIS à Isle	Du 07/03 au 10/06/2016	Delphine CORBILLON, Educatrice spécialisée	8 semaines
Mme N.	D.E. Conseillère ESF	Lycée Suzanne VALLADON	Du 24/10 au 31/12//2016	Audrey LECHIFFLART, Conseillère ESF et Coordinatrice	8 semaines

### 3.4 Le fonctionnement

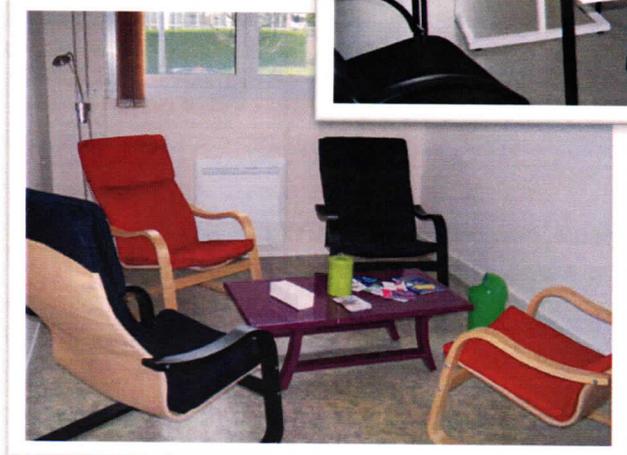
- Ouverture

La Maison des Adolescents est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 18h, avec ou sans rendez-vous. Elle est ouverte toute l'année, excepté une semaine pendant les vacances de Noël. Il est possible d'obtenir un rendez-vous après 18 h.

La Maison des Adolescents dispose d'un véhicule et peut donc se déplacer à la demande sur tout le département.

- Organisation

- Une réunion d'équipe hebdomadaire
- Une réunion de synthèse hebdomadaire
- Une réunion de fonctionnement bimensuelle



## 4 Les spécificités du public accueilli

### 4.1 Le public accueilli à la MDA de la Creuse en 2016

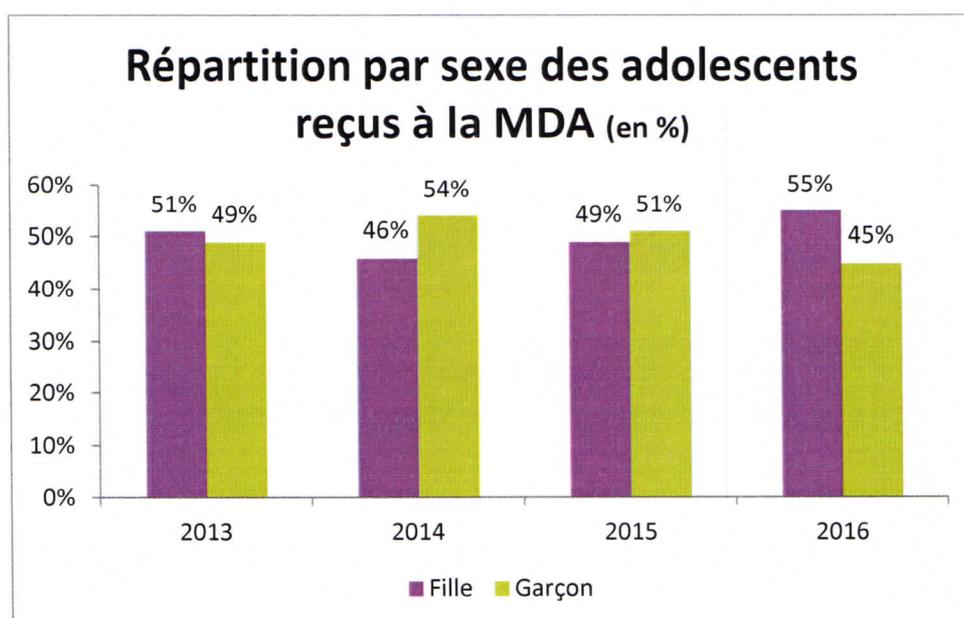


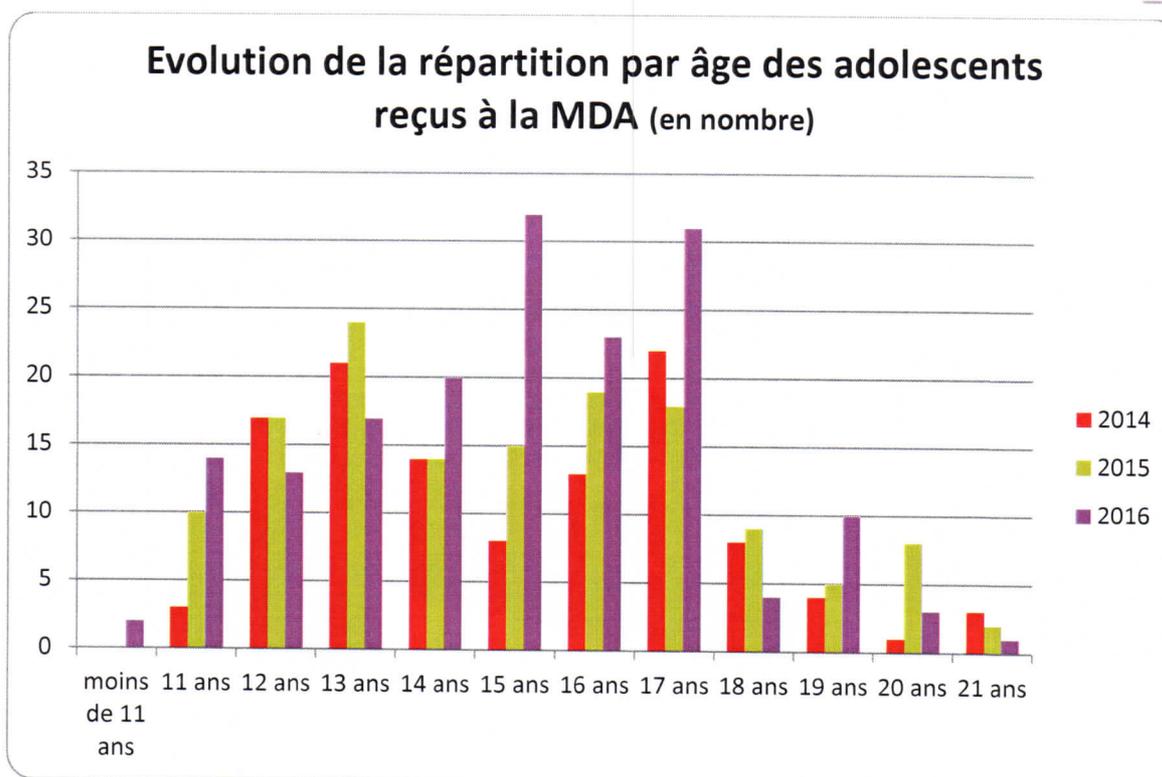
<sup>1</sup> sont comptabilisés dans « Parents » : mères (81), pères (22), grand-mères (2), beau-père (1), belle-mère (1)

<sup>2</sup> sont comptabilisés dans « professionnels », l'ensemble des professionnels accompagnateurs ou contactés.

Il est à noter que **16 jeunes et/ou parents** ont pris contact avec la MDA, ont convenu d'un rendez-vous mais ne se sont jamais présentés à ce dernier.

### 4.2 Caractéristiques du public adolescent accueilli en 2016





La moyenne d'âge des jeunes reçus à la MDA en 2016 est de 14,87 ans.

## 5 Le suivi de l'activité

### 5.1 L'accueil

- Délai d'attente entre l'accueil (téléphonique ou physique) et le premier rendez-vous

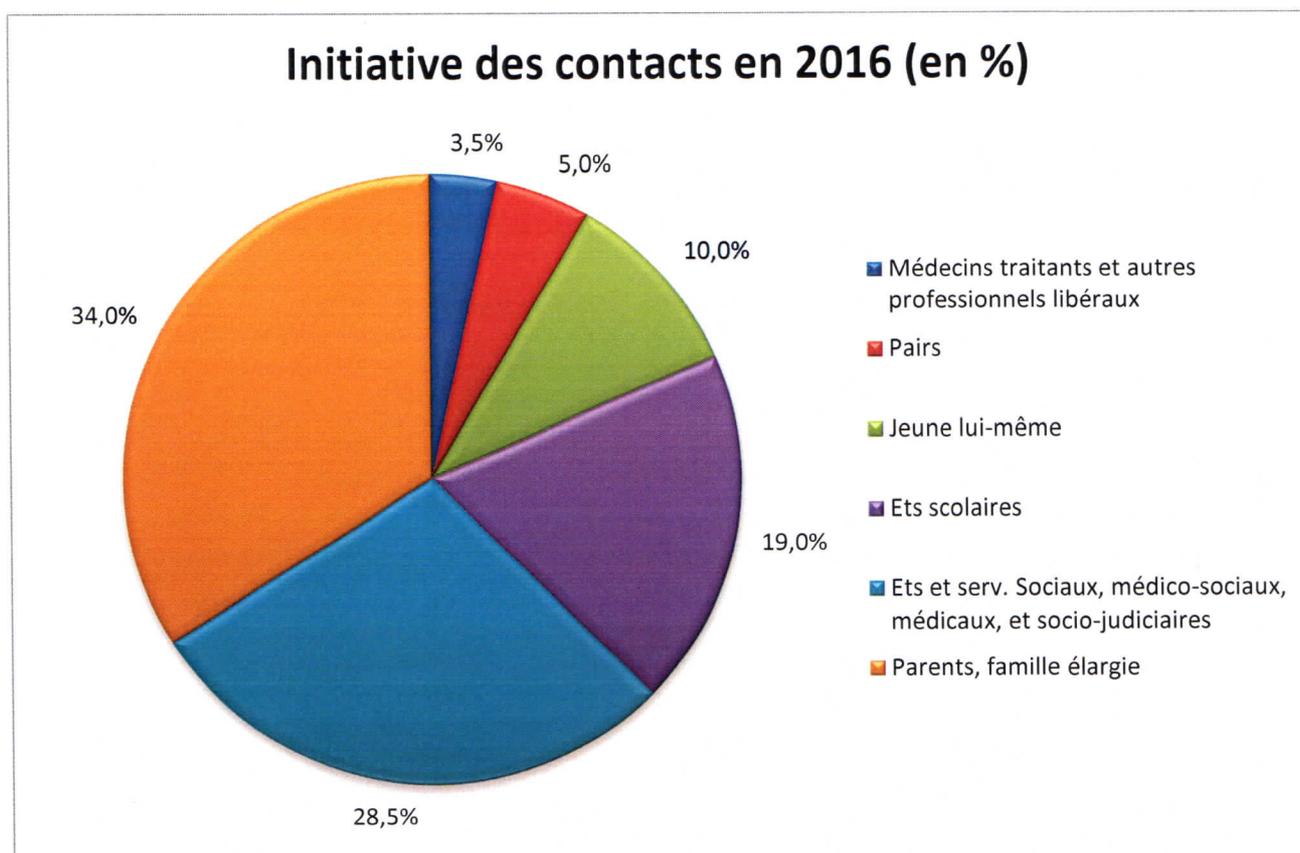
	2014		2015		2016	
Délai minimum	Sans délai		Sans délai		<b>Sans délai</b>	
Délai maximum	43 jours		34 jours		<b>38 jours</b>	
Délai moyen	6.2 jours		9.2 jours		<b>10.2 jours</b>	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Entre 0 et 7 jours	79	69%	67	47%	<b>80</b>	<b>47%</b>
Dont sans rendez-vous (0 jours)	25	-	17	-	21	-
Entre 8 et 15 jours	24	20%	47	33%	<b>43</b>	<b>25.25%</b>
Plus de 15 jours	12	11%	28	20%	<b>44</b>	<b>26.75%</b>

Le délai moyen est en légère augmentation. Cela s'explique par une croissance de l'activité, par le mouvement des salariés et des missions, et également par l'augmentation du nombre de RDV à l'extérieur, qui nécessite une organisation particulière (réservation de salle, temps de trajets, ...)

Malgré cela, encore 13% des rendez-vous ont été effectués sans délai.

On peut noter que dans près de 50% des cas, le premier rendez-vous a lieu moins de 7 jours après l'accueil, téléphonique ou physique.

- Initiative des contacts en 2016



**Légende détaillée (en nombre) :**

**Jeune lui-même :** 17

**Parents, famille élargie :** mère (42), père (9), parents (5), grand-père (1)

**Etablissements scolaires :** collège (12), lycée (19), dispositif stop harcèlement (1)

**Etablissements et services sociaux, médico-sociaux, médicaux et socio-judiciaires :** AECJF (11), PJJ (3), IME (2), Pédiatrie (5), Lokalado (4), CMP (2), CMPP (7), CDEF (1), UTAS (2), MECS (6), Intermède (1), Equipe de liaison (1), ASE (1), autre MDA (1), centre de planification (1)

**Médecins traitants et autres professionnels libéraux :** médecin traitant (4), consultante en nutrition (1), psychiatre (1)

**Pairs :** 8

On remarque que dans 34 % des cas, les adolescents viennent à la Maison des Adolescents sur conseil d'un membre de leur famille et plus largement leur mère.

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux, médicaux et socio-judiciaires adressent 28.5% du public accueilli à la MDA.

Près de 20% des jeunes et/ou familles sont orientés vers l'association par les établissements scolaires.

Ce constat fait ressortir le travail réalisé par l'équipe pour communiquer sur la MDA et ses missions : site internet, plaquette, actions de prévention dans certains établissements scolaires, partenariats avec autres structures.

## 5.2 Motif de venue à la MDA

Les motifs pour lesquels les jeunes et/ou leurs familles sollicitent le soutien de la MDA sont multiples et restent difficiles à identifier de façon précise lors du premier accueil. Ils sont relevés à l'occasion de la prise de rendez-vous et correspondent aux besoins exprimés par les jeunes et/ou la famille à ce moment là.

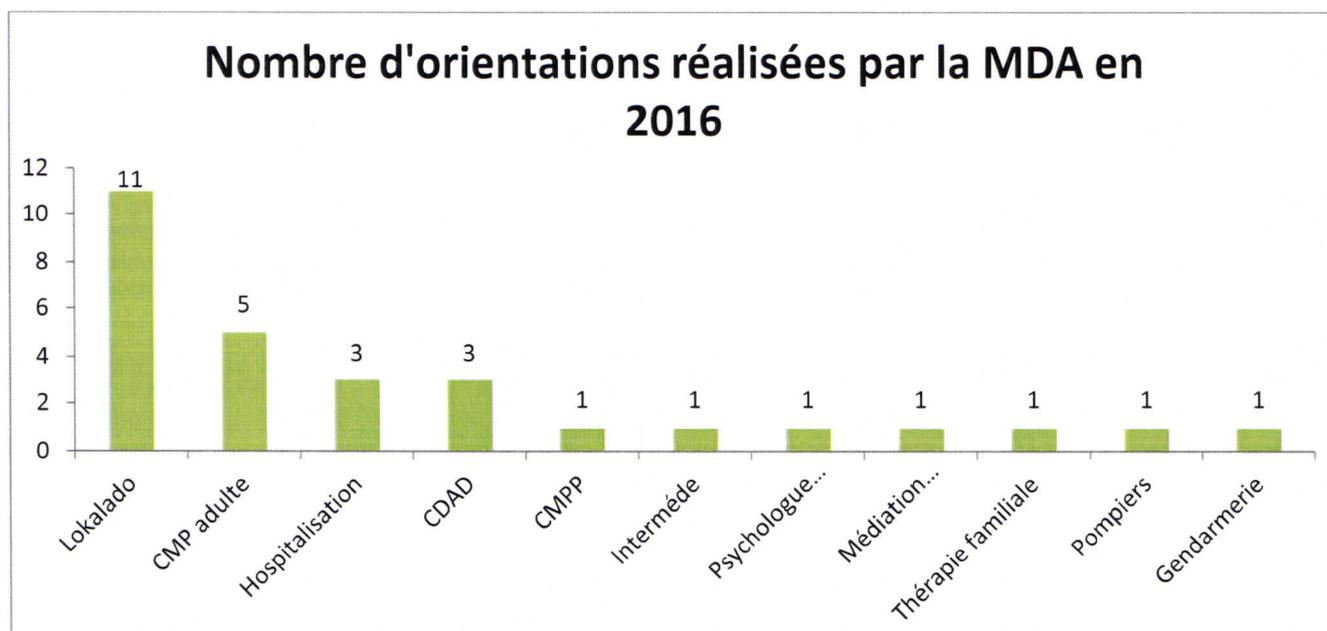
Le tableau ci-dessous met en évidence les différents motifs évoqués en 2016 :

Motif de la première venue à la MDA	Nombre d'ados	En % (approximatif)
<b>Mal-être</b>	<b>27</b>	<b>15.90%</b>
<b>Parler à quelqu'un</b>	<b>25</b>	<b>14.70%</b>
<b>Troubles de l'alimentation</b>	<b>21</b>	<b>12.40%</b>
<b>Problèmes liés à l'école</b>	<b>19</b>	<b>11%</b>
<b>Relations familiales conflictuelles</b>	<b>15</b>	<b>8.85%</b>
Divorce ou séparation des parents	10	5.80%
Difficultés relationnelles	8	4.70%
Espace de parole hors institution	7	4.10%
Harcèlement à l'école	5	3%
Mal –être lié à un placement	4	2.35%
Inquiétude des parents	4	2.35%
Questionnement existentiel par rapport à la mort	4	2.35%
Conduites addictives	3	1.75%
Présentation MDA	3	1.75%
Relations affectives	2	1.2%
Décès d'un proche	2	1.2%
Etayage parental	2	1.2%
Idées suicidaires	2	1.2%
Conduite à risque à caractère sexuel	1	0.6%
Scarifications	1	0.6%

Troubles du sommeil	1	0.6%
Obligation de soins	1	0.6%
Problème somatique	1	0.6%
Parler d'agression sexuelle	1	0.6%
Difficultés attentionnelles	1	0.6%
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>100%</b>

### 5.3 Orientation vers autre structure

Quand la MDA ne peut pas répondre à la problématique de l'adolescent, elle l'oriente vers les structures ou les professionnels adaptés. Au cours de l'année 2016, plusieurs orientations ont été réalisées :



**Légende :**

Lokalado : Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel pour Adolescents

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CMP Adulte : Centre Médico-Psychologique

CDAD : Centre d'accès aux Droits

Au total, **29 orientations vers des professionnels/établissements ont été réalisées**, principalement vers le Lokalado, le CMP adulte, le CDAD et les urgences.

Les orientations vers le Lokalado sont travaillées lors des réunions hebdomadaires de l'éducatrice spécialisée mise à disposition. Les situations sont présentées à l'équipe, le lien est ainsi facilité pour les jeunes et les familles.

Une déposition au commissariat de Guéret a été faite par l'équipe suite à un SMS inquiétant reçu sur le téléphone portable de la MDA. Ce ou cette jeune n'a pas été comptabilisé dans le rapport d'activité, car il ou elle n'a jamais été rencontré.

Ce constat met en évidence une partie du travail de la MDA, à savoir **la mise en relation et l'articulation des établissements œuvrant dans le domaine de l'adolescence et sa prise en charge.**

- Analyse de problématique(s) particulière(s)

#### Les informations préoccupantes\* :

En 2016, la MDA a transmis **2 informations préoccupantes**<sup>4</sup> au service du Conseil Départemental de la Creuse.

### 5.4 Les entretiens

- Répartition des entretiens par catégorie

	Nombre d'entretiens						Total/ an
	Entretiens individuels	Entretiens familiaux et collectifs	Entretiens parentaux	Entretiens professionnels	Entretiens jeunes et/ou parents + professionnels	Entretiens téléphoniques (jeune/parent)	
<b>2014</b>	<b>278</b>	<b>102</b>	<b>90</b>	<b>42*</b> *dont 29 par téléphone	<b>15</b>	<b>59</b>	<b>586</b>
<b>2015</b>	<b>487</b>	<b>134</b>	<b>78</b>	<b>120*</b> Dont 84 par téléphone	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>889</b>
<b>2016</b>	<b>496</b>	<b>151</b>	<b>51</b>	<b>75</b> Dont 49 par téléphone	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>833</b>

- ⇒ En 2016, **833 entretiens** dont 496 entretiens individuels ont été réalisés.
- ⇒ **154 entretiens** ont été fixés mais non effectués : reports, oublis, annulations, maladie, ...
- ⇒ C'est au total **987 entretiens** qui ont été programmés en 2016, malgré les changements de professionnels et de missions. L'activité de la MDA est en constante augmentation depuis sa création.

<sup>4</sup> **L'information préoccupante** est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou risquent de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

- Répartition des entretiens par professionnel

	<i>ETP</i>	Nombre d'entretiens réalisés
<b>Psychologue</b>	<i>0.94</i>	290
<b>Psychologue</b>	<i>0.80</i>	216
<b>Educatrice Spécialisée</b>	<i>1 ETP</i>	284
<b>Conseillère en ESF</b>	<i>0.5 ETP</i>	167
<b>Médecin Nutritionniste</b>	<i>0.14</i>	80
<b>Conseillère en nutrition</b>	<i>Vacataire</i>	4
<b>Pédopsychiatre</b>	<i>0.02</i>	6

**N.B** : Le total des entretiens répartis par catégorie de professionnel n'est pas équivalent au nombre d'entretiens réalisés puisque certains entretiens sont réalisés en binôme (notamment les entretiens d'accueil).

126 entretiens ont été effectués à l'extérieur, dont 44 à Aubusson, 16 à Dun le Palestel et 11 à Lourdoueix Saint-Pierre. La MDA peut intervenir à la demande sur l'ensemble du territoire Creusois.



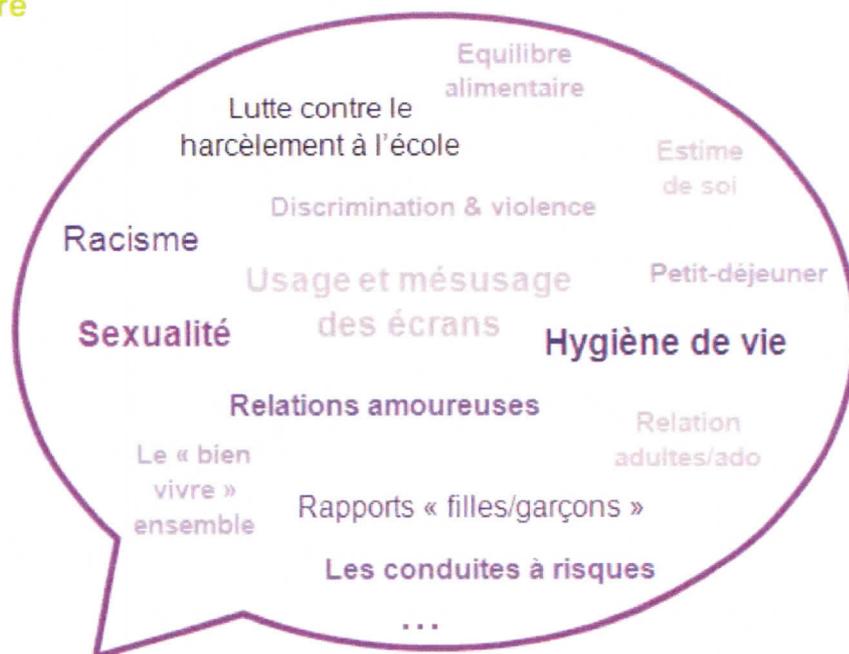
## 5.5 Prévention en milieu scolaire

En 2016, la MDA a réalisé des **actions de prévention, d'information** et de **promotion de la santé** en milieu scolaire.

Cf. fiche action n°4

Les établissements bénéficiaires :

- 1 **école** primaire
- 1 **cit  scolaire**
- 10 **coll ges** (CESC, interventions aupr s des classes de 6<sup>e</sup>   la 3<sup>e</sup> et classe relais)
- 5 **lyc es**



La pr vention et l'information en milieu scolaire en 2016 repr sentent :

- **Plus de quatre vingt s ances aupr s des jeunes,**
- **1 746 jeunes b n ficiaires** (1656 en 2015 et 1244 en 2014)

Ces actions collectives permettent  galement de :

- communiquer sur la MDA et ses missions aupr s des adolescents creusois,
- cr er des partenariats avec les personnels des  tablissements scolaires.

La Maison des Adolescents propose des s quences d'intervention sur certaines th matiques, c'est- -dire plusieurs s ances sur le m me th me, trait  avec diff rents outils. Cf. fiche action n°1

## 5.6 Partenariats et animation de r seaux

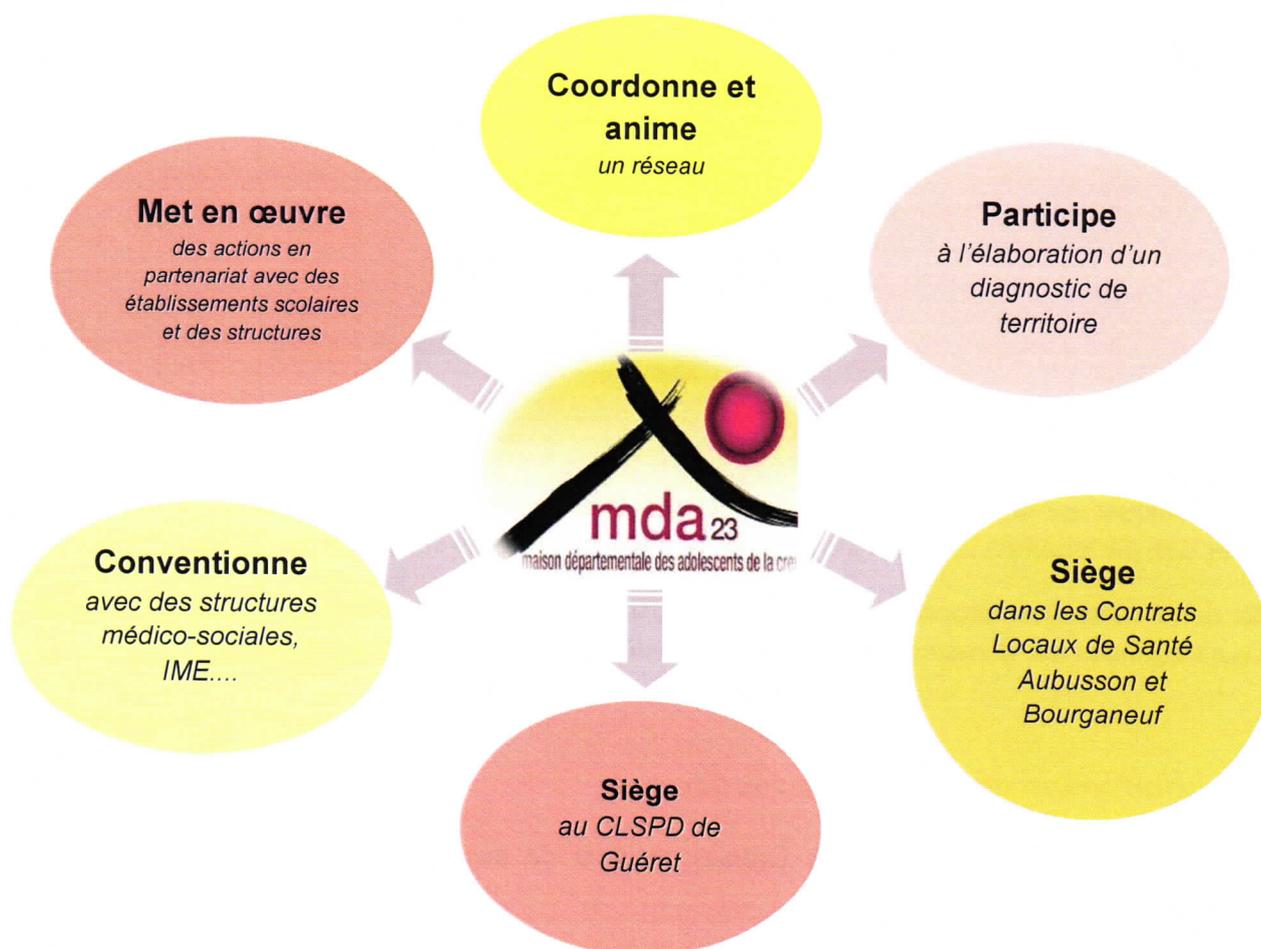
La Maison des Adolescents de la Creuse, au-del  de ses missions d'accueil et d' coute, d veloppe sur le territoire :

- des actions en partenariat :

« **Le partenariat** est la coopération entre, au minimum, deux acteurs, personnes et/ ou institutions, généralement différents par leur nature et leurs activités, leurs missions et responsabilités. **L'objectif est l'action commune concertée, dans une logique d'association des compétences, d'acteurs concernés par l'adolescence et par l'objet du partenariat** ». <sup>5</sup>

- l'animation de réseau :

« **Un réseau** est un système d'acteurs (ici appelés partenaires) permettant la diffusion, la circulation, l'échange d'informations, la coordination d'actions. Il peut organiser la régulation entre ses membres. **L'objectif du réseau est de constituer un tissage, un maillage de professionnels ou de partenaires institutionnels** ». <sup>6</sup>



<sup>5</sup> Guide Pratique des Maisons des Adolescents, ANMDA/ Partenariat

<sup>6</sup> Guide Pratique des Maisons des Adolescents, ANMDA/ Réseau

La Maison des Adolescents de la Creuse :

<b>Siège au sein des Contrats Locaux de Santé</b>	
Contrat Local de Santé de Bourganeuf	2 réunions
Contrat Local de Santé d'Aubusson	5 réunions et 1 action
<b>Participe, Coordonne et/ou anime un réseau</b>	
Réseau Santé bien-être Sostranien sur le territoire de la Souterraine	4 réunions
Réseau parentalité Guéret (CAVL)	2 réunions
<b>Travaille en partenariat (et rencontres pluri partenariales )</b>	
En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir	1 rencontre
Clé de contacts (ciné débat)	1 rencontre et 1 ciné débat
Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	4 réunions
CMPP (Aubusson : participation à une synthèse pour échanger sur les orientations)	1 synthèse
Forum des associations (Felletin)	2 temps (de préparation et de stand)
SESSAD (présentation de la MDA à l'équipe et aux jeunes en fin de prise en charge)	2 rencontres
RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) : présentation MDA	2 rencontres
MSA (organisation d'une journée de prévention des addictions)	4 rencontres et 1 journée d'action
Conseil Départemental de la Creuse (présentation Assistants familiaux)	1 rencontre
Conseil Départemental de la Creuse (schéma départemental enfance jeunesse famille)	3 rencontres
Forum des Métiers (Lycée Jean Favard)	1 temps de présentation des métiers de travailleurs sociaux
Protection Judiciaire de la Jeunesse : préparation d'une convention de partenariat et présentation de la MDA	3 rencontres
PRE (programme de réussite éducative)	1 réunion
Suivi de projet de méthodologie du baccalauréat ST2S	2 rencontres
<b>Met en œuvre des actions et des projets</b>	
Organisation d'une soirée-débat en partenariat avec Clé de contacts	1 réunion préparatoire

Organisation de soirées débat avec les parents en partenariat avec l'UTAS d'Aubusson. <i>Cf. fiche action n°5</i>	7 réunions de travail et d'information et 4 ateliers
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : projet collectif de prévention de la récidive pour les jeunes de 18 à 21 ans suivis <i>Cf. fiche action N°2</i>	7 temps de réunion, d'écriture du projet et de préparation, 1 séance et 2 jours de projet
Soirée parents financées par la CAF. <i>CF fiche action n° 3</i>	7 temps de préparation, d'information et 3 soirées
Education thérapeutique du patient « obésité »	2 réunions
<b>Assure la liaison avec une structure de Psychiatrie infanto-juvénile</b>	
Assure la liaison avec le LOKALADO <sup>7</sup> (mise à disposition d'un personnel)	
<b>Siège au sein de certains Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des établissements scolaires</b>	
<b>Organise des conférences</b>	
Conférence sur la schizophrénie, association « Schizo... Oui !!! » <i>Cf. Annexe n°5</i>	1 conférence tout public
Animation d'un atelier lors des Journées Nationales de l'ANMDA	Présentation du projet « Autorité »

L'ensemble de ces partenariats auxquels la Maison des Adolescents de la Creuse est associée est essentiel et reflète le travail effectué par l'équipe pour faire de cette structure un acteur de l'adolescence reconnu sur le territoire creusois.

Cependant, ces actions sont limitées puisqu'elles constituent une charge de travail importante : temps de préparation des rencontres/réunions, mises en relation des partenaires, temps des trajets importants... La coordinatrice effectue une partie de ce travail, le reste étant réparti au sein de l'équipe.

En 2016, on a recensé **284 bénéficiaires d'actions collectives tout public**.

## 5.7 L'organisation de Portes Ouvertes

La Maison des Adolescents de la Creuse a organisé une après midi « Portes Ouvertes » à destination des professionnels, adolescents, parents ...

L'objectif était de faire découvrir la MDA et son équipe, d'échanger et de partager un moment convivial. 14 personnes ont ainsi été accueillies sur ce temps.

<sup>7</sup> LOKALADO : centre d'accueil thérapeutique à temps partiel/Pôle de Psychiatrie Infanto-juvénile

## 6 Perspectives pour 2017

### Les perspectives pour 2017 sont les suivantes :

- ✚ Poursuivre le partenariat engagé avec les établissements scolaires en signant une convention cadre concernant les interventions de la Maison des Adolescents en milieu scolaire.
- ✚ Pérenniser les actions de la Maison des Adolescents sur l'ensemble du territoire Creusois.
- ✚ Renforcer le maillage partenarial avec les professionnels de l'adolescence.
- ✚ Elaborer un projet de service.
- ✚ La nécessité de financements institutionnels afin d'assurer la pérennité des missions de la Maison des Adolescents.
- ✚ Recherche active de partenariats dans le cadre de cofinancements d'actions spécifiques.

## Les chiffres clés / Rapport d'activité 2016

### Public accueilli :

**170 adolescents**

**107 parents**

**55 professionnels**

### Caractéristiques du public adolescent accueilli :

- 55% filles, 45% garçons
- entre 11 et 21 ans,
- Les motifs de venue les plus énoncés : mal-être (15.90%), Parler à quelqu'un (14.70%), troubles de l'alimentation (12.40%), problèmes liés à l'école (11%)

### Ressources humaines :

- **Equipe complète : 4.98 ETP** (dont 1 ETP mis à disposition par le CH La Valette)  
⇒ **dont travailleurs sociaux 1.50 ETP, psychologues et médecins intervenant directement auprès du public : 3.40 ETP.**

### Ressources matérielles :

- locaux situés à Guéret
- Deux véhicules dont un mis à disposition par les PEP 23.

### Activités :

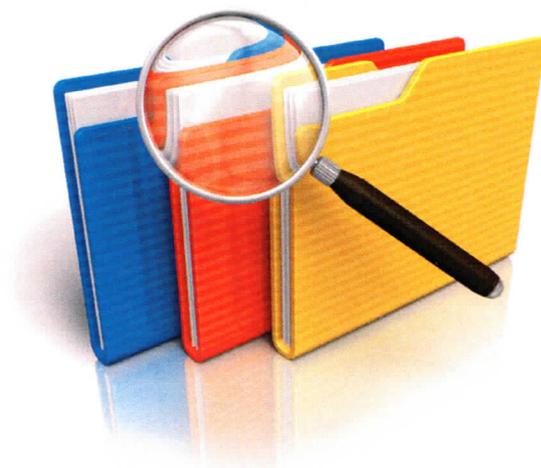
- **L'accueil :**
  - Délai d'attente moyen entre la prise de rdv et le premier rdv : 10,2 jours.
  - Dans 47% des cas, le délai d'attente n'excède pas 7 jours.
  - Dans près de 12,35% des cas, le premier entretien se fait sans rendez-vous.
- **Les entretiens :**
  - **987 entretiens proposés :**
    - **833 réalisés en 2016** dont
      - entretiens individuels : 496
      - entretiens familiaux et collectifs : 151
      - entretiens parentaux : 51
      - entretiens avec ou sans le jeune et un/des professionnel(s) : 90
      - entretiens téléphonique (avec le jeune ou le parent) : 45
- **orientations vers autres structures 29** (dont 38% vers Lokalado)
- **2 Informations Préoccupantes**
- **Les actions collectives en milieu scolaire :**
  - **1 746 jeunes bénéficiaires d'action collective en milieu scolaire**
  - Plus de quatre vingt séances
- **Les projets partenariaux :**
  - **284 bénéficiaires d'actions partenariales** (organisation de conférences, soirées débats de parents, projets collectifs hors milieu scolaire, ...)

## ANNEXES

1. Traité de Fusion-Absorption de l'Association « Les PEP 23 » et de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents ».
2. Extrait de délibération de l'Assemblée Générale mixte de l'Association « Les PEP 23 » du 1<sup>er</sup> juin 2016.
3. Extrait de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » du 08 juin 2016.
4. Extrait de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association « Réseau Creusois pour les Adolescents » du 08 juin 2016.
5. Le financement de la Caisse des Allocations Familiale de la Creuse d'un fond de documentation.

## FICHES ACTIONS

Fiche action n°1	Mener un projet « Rapports filles/garçons » avec une classe de collégiens de 6ème SEGPA.
Fiche action n°2	Projet SPIP « Prévention de la récurrence de la violence chez les 18/21 ans ».
Fiche action n°3	Organisation de soirées « Communication adolescents-parents ».
Fiche action n°4	Action en milieu scolaire « Participation à un forum santé dans le cadre du CESC ».
Fiche action n°5	Partenariat MDA/UTAS Aubusson « Communication adolescents – parents ».
Fiche action n° 6	Organisation d'une exposition et d'une Conférence sur la schizophrénie en partenariat avec l'association « Schizo...Oui !!! ».



## **ANNEXE 1**

Traité de Fusion - Absorption de l'association « les PEP 23 » et de l'association  
« Réseau Creusois pour les Adolescents »



## TRAITE DE FUSION

Entre les soussignés,

L'Association Réseau Creusois Adolescents régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en préfecture de la Creuse le 11 juin 2006 n° Siret 50123576600026 dont le siège social est sis 11 avenue Charles de Gaulle – 23000 Guéret représentée par le Docteur Mustapha Layadi.

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale du RCA en date du 12 novembre 2015

Dénommée ci après association Réseau Creusois pour les Adolescents, association absorbée

D'une part,

Et

Les PEP<sub>23</sub>,

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée en préfecture de Creuse le 18 février 1916, n° Siret 777 997 982 00098 dont le siège social est sis au 16 avenue Pierre Mendès France – 23000 Guéret, représentée par Mr Jean Claude Trunde.

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite Association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse en date du 29 février 2016,

Dénommée ci après Les PEP<sub>23</sub>, association absorbante

D'autre part,

Il a été déclaré et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion des deux associations par voie d'absorption de l'Association RCA par l'Association Les PEP<sub>23</sub>, à la condition suspensive de validation par les Assemblées Générales des deux associations sus citées.

## I - Caractéristiques des deux Associations – motifs et buts de la fusion – protocole de fusion – comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

### A – Caractéristiques des Associations

#### ①RCA

Le RCA a pour objet de **Fédérer les compétences et créer un partenariat avec les institutions et professionnels intervenant dans le champ sanitaire, social, éducatif et scolaire, travailler en réseau et en complémentarité afin d'être un relais efficace pour l'adolescent et sa famille, création d'une Maison des Adolescents.**

Le RCA clôture son exercice au 31 décembre de chaque année,  
Le RCA exerce son activité sur le département de la Creuse.

#### ②Les PEP<sub>23</sub>

Les PEP<sub>23</sub> ont pour objet de favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public - Contribuer à l'éducation et la formation des enfants, des jeunes - Créer, administrer et gérer des établissements et services - Organiser toutes activités concourant à la réalisation de ces buts - Participer au développement local en s'impliquant dans les manifestations à caractère social et culturel.

Les PEP<sub>23</sub> clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année,  
Les PEP<sub>23</sub> exercent leurs activités sur le département de la Creuse

### B – Motifs et buts de la fusion

#### ①- Exposé préalable

\* Le RCA et les PEP<sub>23</sub> sont constitués par des personnes physiques et morales qui s'associent librement pour remplir une mission d'intérêt général, vers les adolescents, les parents et les professionnels.

\* Le RCA pour maintenir les services apportés aux adolescents et leurs parents du département et garantir la pérennité de son action, souhaite fusionner avec l'Association les PEP<sub>23</sub>.

Pour sa part les PEP<sub>23</sub> souhaitent fusionner avec le RCA afin de réaliser pleinement son objet social et poursuivre la gestion de la MDA pleine et entière.

**Les administrateurs des deux Associations ont convenu de constituer une seule structure départementale par le biais d'une fusion-absorption.**

#### ②- Résultats attendus de la fusion

L'existence d'une structure juridique unique permet une meilleure lisibilité de l'action de la MDA et l'Association les PEP<sub>23</sub> dans le contexte suivant :

① - Gestion employeur pleine et entière des personnels recrutés par les PEP<sub>23</sub> et mis à la disposition de la Maison des Adolescents par convention en date du 17 novembre 2011.

② - Délégation de gestion de la MDA par les PEP<sub>23</sub> votée à l'unanimité en Assemblée Générale en date du 17 novembre 2011 du RCA.

③ - Mise en conformité juridique, financière, et comptable recommandée par le cabinet d'expertise comptable des PEP<sub>23</sub> « ACEC FAUCHER-FERRIER et ASSOCIES » depuis 2013, à savoir le versement des subventions et financements au profit de la MDA sur un compte unique.

### C – Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération – date d'effet de la fusion.

#### ① - Comptes utilisés

Pour établir les conditions de l'opération, les présidents du RCA et des PEP<sub>23</sub> ont décidé de retenir les comptes clos au 31 décembre 2015, correspondant à la dater de clôture du dernier exercice, tout de l'Association RCA que de l'Association les PEP<sub>23</sub>.

Etant donné le caractère rétroactif de l'opération au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le présent traité de fusion sera donc examiné au regard des derniers comptes analysés par le cabinet Faucher de l'Association RCA, à savoir ceux arrêtés au 31/12/2015 et qui devront avoir été approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire du RCA du 8 juin 2016.

Toutes opérations actives et passives réalisées par le RCA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 seront ainsi réalisées pour le compte de l'Association les PEP<sub>23</sub> qui les reprendra dans ses comptes.

#### ② - Date d'effet de la fusion

La fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le RCA transmettra à l'Association les PEP<sub>23</sub> tous les éléments composant son patrimoine dans l'état ou ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

## II – Patrimoine à transmettre à titre de fusion par l'Association du RCA

### A - Désignation et évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue

Le RCA apporte à l'Association les PEP<sub>23</sub> tous les éléments actifs et passifs, droit et valeurs, sans exception ni réserves, qui constituent le patrimoine du RCA.

Les comptes du RCA qui serviront de base à l'établissement des conditions et des modalités de la fusion seront ceux arrêtés au 31/12/2015.

Les éléments actifs et passifs transmis par le RCA seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31/12/2015.

#### **Situation comptable du RCA**

<b>En Euros</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
<b>Actif</b>	<b>27 997</b>
<b>Passif exigible</b>	<b>-3727</b>
<b>Actif net</b>	<b>24 270</b>

### B - Déclaration sur la mises à disposition de moyens humains ou matériels

#### ① - Moyens humains

Tous les personnels qui exercent au sein de la MDA sont mis à disposition.

3  
JCT  
LM

→ Par convention par les PEP<sub>23</sub> pour :

- \* Mme Audrey Lechiffart – CESF
  - \* Mr Florent Méalier – Psychologue
  - \* Mme Juliette Renault – Psychologue
  - \* Mme Siham Oujjani – Secrétaire
- } Cf annexe I

→ Par le Centre Hospitalier La Valette pour :

Mme Delphine Corbillon – Educatrice spécialisée

L'association RCA n'est pas employeur.

#### ⑥ - Moyens matériels

- \* 1 véhicule immatriculé
  - \* Mobilier - Bureaux - Chaises
  - \* Matériels informatique
  - \* Table d' osculation médicale.
- } Cf annexe II

### D - Conditions d' apports

#### ① - Propriété – jouissance

L'association les PEP<sub>23</sub> aura jouissance des biens & droits apportés par le RCA à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

L'apport pur et simple des biens et des droits se fera à titre gracieux.

#### ② - charges et conditions

\* L'association PEP<sub>23</sub> prendra les biens et droits avec tous ses éléments corporels et incorporels dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune discussion, division ou indemnité pour quelque cause que ce soit ; Véhicules – Mobiliers – Matériels informatiques

\* L'association PEP<sub>23</sub> exécutera à compter de la même date tous les marchés et les conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés, ainsi que toutes les polices d'assurances et tous les abonnements qui auraient pu être contractés ;

\* L'association PEP<sub>23</sub> sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'association RCA ;

\* L'association PEP<sub>23</sub> supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes et cotisations, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toutes nature, ordinaires ou extraordinaire, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport de fusion ;

\* L'association PEP<sub>23</sub> sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de l'association RCA dans les termes et conditions où il deviendra exigible, au paiement de tous les intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;

\* L'association PEP<sub>23</sub> supportera les obligations et bénéficiera des droits attachés aux contrats d'apport avec droit de reprise du RCA ;

\* Cette création se traduira en particulier par la création des comptes comptables et d'un compte bancaire correspondant.

① En ce qui concerne le RCA

Les présents apports sont faits sous garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre sous celles qui figurent dans le présent acte.

Docteur LAYADI Mustapha, président de l'Association RCA :

- \* S'oblige à fournir à l'association PEP<sub>23</sub> tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui assurer toutes les signatures et à lui apporter tous les concours utiles pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens et des droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions ;
- \* S'oblige à mener à bien toutes les démarches nécessaires permettant la mutation au nom de l'association PEP<sub>23</sub> de toutes conventions ou engagements de financement ;
- \* Déclare sous sa responsabilité personnelle que l'association RCA n'a effectuée depuis le 31/12/2015, date de la dernière situation comptable certifiée, aucune opération de disposition des éléments d'actifs ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'association RCA ;
- \* S'oblige de la même manière sous sa responsabilité personnelle, d'ici la date de réalisation définitive de la fusion, à ne pas effectuer d'opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'association RCA.

② Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport effectué par l'association RCA, l'association PEP<sub>23</sub> s'engage :

- \* Après adoption de la fusion, à soumettre à son Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption des projets de statuts et charte de l'engagement des financements présentés en annexes n° 1 et 2 au traité de fusion ;
- \* A conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein du RCA ;
- \* A assurer la continuité de l'activité de l'association RCA sous réserve du versement des fonds ONDAM et FIR par l'ARS.
- \* A admettre comme membres, sauf manifestations de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'association RCA jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant sa dissolution. Les anciens membres de l'association RCA jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de l'association PEP<sub>23</sub>, et seront purement et simplement assimilés à ces derniers ;
- \* A permettre la représentation, au sein de ses organes de direction, des anciens membres de l'association RCA, par la création de postes de membres du conseil d'administration qui leur seront réservés

**III - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION RCA – DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

① - Dissolution de l'association RCA

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de RCA à PEP<sub>23</sub>, l'association RCA sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion et avec effet au 31/12/2015 postérieurement aux assemblées Générales Extraordinaires des associations PEP<sub>23</sub> et RCA approuvant le présent traité de fusion.

LM 5 JCT

#### ⓑ Délégations de pouvoirs à des mandataires

Tous les pouvoirs sont conférés à Docteur Mustapha LAYADI et Mr Jean Claude TRUNDE, , pouvant agir conjointement ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion, par eux mêmes ou par un mandataire par eux désigné.

#### ⓒ Membres de l'association RCA

Les membres de l'association RCA deviendront de plein droit au 01/01/2016 membres de l'association PEP<sub>23</sub>, à l'exception des membres déjà membres de PEP<sub>23</sub> et sauf démission de leur part.

### IV – DECLARATIONS DIVERSES

#### ⓐ - Déclarations au nom de l'association RCA

Docteur Mustapha LAYADI, ès qualité et au nom de l'association RCA, déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association RCA réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité de fusion, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2015 dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

#### ⓑ - Déclarations au nom de l'association PEP<sub>23</sub>

Mr Jean Claude TRUNDE, ès qualité et au nom de l'association PEP<sub>23</sub> déclare qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette association d'approuver le présent traité de fusion pour aboutir à la fusion-absorption de l'association RCA, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2015 dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

### V – DECLARATIONS FISCALES

La présente opération de fusion sera enregistrée au droit fixe conformément à l'article 816 du code Général des Impôts (D. Adm 7H-3731 N°38).

En outre, l'association PEP<sub>23</sub> se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre l'association RCA à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210A et 210B du Code Général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

### VII- DECLARATIONS OBLIGATOIRES

ⓐ déclaration en préfecture par le RCA association absorbée de sa dissolution ainsi qu'à l'INSSE

ⓑ déclaration en préfecture par les PEP<sub>23</sub> association absorbée des modifications de statuts

### VII – REALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion et la dissolution sans liquidation de l'association RCA qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter des assemblées de ratification de la fusion réunies par chaque association, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives ci-après :

Ⓐ - **Approbation avant le 30 juin 2016 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association PEP<sub>23</sub>** de l'évaluation des apports à titre de fusion de l'association RCA au titre du présent projet de fusion ;

Ⓑ - **Approbation avant le 30 juin 2016 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association PEP<sub>23</sub>** du présent projet de fusion ;

Ⓒ - **Approbation avant le 30 juin 2016 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association RCA** du présent projet de fusion ;

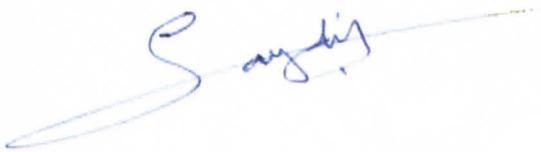
Ⓓ - **Approbation avant le 30 juin 2016 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association PEP<sub>23</sub>** des projets de statuts et de charte de l'engagement des financements amendés tels qu'annexés au présent traité de fusion ;

Ⓔ - **Ainsi si l'ensemble des conditions qui précèdent n'étaient pas intervenues d'ici au 30 juin 2016**, les présentes conventions seraient considérées comme nulles et non avenues sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité.

Guéret le. 30/05/2016

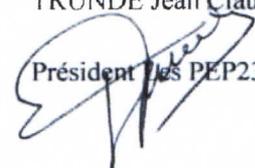
Dr LAYADI Mustapha

Président RCA



TRUNDE Jean Claude

Président des PEP23



## **ANNEXE 2**

Extrait de délibération de l'Assemblée Générale mixte de l'Association « Les  
PEP 23 » du 1<sup>er</sup> juin 2016



Association Départementale  
des Pupilles de l'Enseignement Public  
A.D.P.E.P.

16 avenue Pierre Mendès France - Boîte Postale 244 - 23005 GUÉRET Cedex

☎ 05 55 51 02 14

<http://www.lespep23> e-mail : [siege@lespep23.org](mailto:siege@lespep23.org)

Jean-Claude TRUNDE  
Président des PEP de la Creuse

Guéret, le 1<sup>er</sup> juin 2016

**Objet :** extrait des délibérations de l'assemblée générale mixte du mercredi 1 er juin 2016

Extrait des délibérations de l'assemblée générale mixte du mercredi 1 er juin 2016:

*Le mercredi 1 er juin 2016 à 17 h, les membres présents à l'assemblée générale mixte de l'ADPEP de la Creuse réunis au CMPP, 16 Avenue Pierre Mendès France, à Guéret, sous la présidence de Monsieur TRUNDE J-Claude, Président de l'ADPEP 23.*

« Ont ratifié à l'unanimité le traité de fusion absorption de l'association « Réseau Creusois pour les Adolescents » par Les PEP 23, signé par les deux présidents, le 31 mai 2016, un comité de gestion spécifique à la Maison des Adolescents sera créé au sein de l'association Les PEP 23 »

Jean Claude TRUNDE  
Président

## **ANNEXE 3**

Extrait de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association  
« Réseau Creusois pour les Adolescents » du 08 juin 2016

Dr Mustapha LAYADI  
Président du RCA

Guéret, le 8 juin 2016

**Objet :** Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 8 juin 2016

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 8 juin 2016 :

*Le mercredi 8 juin 2016 à 11 h, les membres présents à l'assemblée générale extraordinaire réunis à la MDA 23, 11 Avenue Charles de Gaulle, à Guéret, sous la présidence de Monsieur LAYADI Mustapha, Président du RCA.*

« Ont ratifié à l'unanimité le traité de fusion absorption de l'association Réseau Creusois pour les Adolescents, par Les PEP 23, signé par les deux présidents, le 31 mai 2016 »

Le président du RCA  
Dr LAYADI



## **ANNEXE 4**

Extrait de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association  
« Réseau Creusois pour les Adolescents » du 08 juin 2016

Dr Mustapha LAYADI  
Président du RCA

Guéret, le 8 juin 2016

**Objet :** Dissolution et liquidation de l'association Réseau Creusois pour les Adolescents.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 8 juin 2016 :

*Le mercredi 8 juin 2016 à 11 h, les membres présents à l'assemblée générale extraordinaire réunis à la MDA, 11 Avenue Charles de Gaulle, à Guéret, sous la présidence de Monsieur LAYADI Mustapha, Président du RCA.*

*« Ont voté à l'unanimité la dissolution du RCA et sa liquidation - ont désigné comme liquidateur le président de l'association Les PEP 23. »*

Le président du RCA

Dr LAYADI



## **ANNEXE 5**

Le financement de la Caisse des Allocations Familiales de la Creuse d'un fond de documentation

## FONDS DOCUMENTAIRE

Fiche N°	TYPE	TITRE
1	DVD	<b>Cet autre que moi</b> (3 DVD séparés) <i>Écrit et réalisé par :</i> Bernard Bétrémieux <i>Responsable pédagogique:</i> Virginie Dumont <i>Éditeur :</i> Association je. tu. il... <i>Site:</i> www.jefuil.asso.fr
2	DVD	<b>Aider l'adolescent en difficulté</b> (4 DVD même pochette) <i>Congrès-Formation :</i> Institut d'études de la famille Toulouse <i>Éditeur :</i> Résonances éditions systèmes et réseaux
3	DVD	<b>L'art de créer le changement</b> - Thérapies de couples et de familles (4 DVD même pochette) <i>Congrès-Formation:</i> Institut d'études de la famille Toulouse <i>Éditeur :</i> Résonances éditions systèmes et réseaux
4	DVD	<b>La compétence des familles</b> (2 DVD séparés-volume I et II) <i>Congrès-Formation :</i> Institut d'études de la famille Toulouse <i>Éditeur :</i> Résonances éditions systèmes et réseaux
5	DVD	<b>« Parlons-en! Famille...Ecole, Avenir...Amis, Amours...»</b> <i>Production, Réalisation:</i> ANTHEA <i>Éditeur :</i> ANTHEA
6	Livre	<b>La crise d'adolescence</b> - Débats des psychanalystes, des anthropologues, des logiciens, des psychiatres, des pédagogues. <i>Auteurs :</i> Ariane Deluz, Bernard Gibello, Jean Hebrard, Octave Mannoni <i>Éditeur :</i> Denoël
7	Livre	<b>L'entrée dans l'adolescence</b> (N°31 – décembre 2002) <i>Auteur :</i> la revue psychanalyse et enfance du centre Alfred Binet Paris XIIIe <i>Éditeur :</i> Éditions IN PRESS
8	Livre	<b>25 techniques d'animation pour promouvoir la santé</b> <i>Auteurs :</i> Alain Douiller et coll. <i>Éditeur :</i> le Coudrier
9	Livre	<b>L'état adolescent, miroir de la société</b> <i>Auteurs :</i> Daniel Marcelli, Anne Lamy <i>Éditeur :</i> Armand COLIN
10	Livre	<b>Adolescence et psychopathologie</b> <i>Auteurs :</i> Marcelli/Braconnier <i>Éditeur :</i> Elsevier Masson
11	Livre	<b>L'adolescence</b> dans l'histoire de la psychanalyse <i>Sous la direction de:</i> François Marty <i>Éditeur :</i> In Press
12	Fiches	<b>« POTES ET DESPOTES »</b> (Fiches) <i>Auteur :</i> ADIJ 22 (Association Départementale Information Jeunesse Côtes d'Armor) <i>Éditeur :</i> PIPSA
13	Jeu	<b>« La place de la loi »</b> <i>Création et réalisation :</i> APCEJ <i>Éditeur :</i> Alizé production
14	Jeu de cartes	<b>« ADO SEXO- Quelles infos ? »</b> <i>Auteur :</i> Pipsa <i>Éditeur :</i> Pipsa
15	Jeu de cartes	<b>Histoire de Dire !</b> <i>Auteur :</i> CRJB (ex: CNDT)- Mouche à Orelle <i>Éditeur :</i> Mezcal studio

## **FICHE ACTION n°1**

Mener un projet « Rapports filles/garçons » avec une classe de collégiens de  
6ème SEGPA

# Fiche Action n° 1

**INTITULE DE L'ACTION : « Rapports filles/garçons, 6<sup>ème</sup> SEGPA »**

**Porteur de l'action : Maison des Adolescents**

Nom et fonction du responsable : Mme Véronique THIALLIER, directrice et médecin nutritionniste

**Nature de l'action : Education à la citoyenneté**

**Moment de l'intervention : année scolaire 2016/2017**

## **Objectifs :**

Favoriser l'échange entre les élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA sur les rapports entre les filles et les garçons

Lutter contre les inégalités hommes/femmes

Développer le sens critique et la collaboration entre les élèves

**Description de l'action (public, période, horaires, encadrement : diplômes, nombre d'encadrants, nombre d'enfants concernés, répartition filles/garçons, nombre de séances programmées...) :**

Cette séquence est destinée aux élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA.

L'action se déroule en 3 séances d'1h30 :

Séance 1 : présentation de la MDA et du projet.

1<sup>er</sup> exercice : se représenter en tant que fille pour les garçons et en tant que garçon pour les filles.

Pour cela, chaque élève dispose d'une feuille vierge, de prospectus, de feutres, de crayons. Le but étant de faire une représentation la plus précise possible (style, goûts, loisirs, préférences, ...). Puis chaque élève présente son travail individuellement, à l'ensemble de la classe. Débat de fin de séance : démontrer que peu importe le sexe, il existe des caractéristiques communes aux filles et aux garçons.

Séance 2 : il s'agit d'un portrait chinois. Les élèves sont invités à remplir cet outil et à le présenter individuellement aux autres. L'objectif est de pouvoir se présenter autrement, apprendre les uns des autres et une fois de plus démontrer qu'il y a des caractéristiques communes aux deux sexes.

Séance 3 : nous proposons aux élèves une série de phrases qu'ils doivent classer après réflexion et débat dans différentes catégories : « idée reçue », « vérité » ou « inégalité ». Cela permet de travailler les notions de parité, d'égalité et de respect.

Puis nous proposons deux autres séances pour l'année scolaire suivante.

Séance 1 : Jeu « nos supers héros »

Séance 2 : Jeu « Moi aussi »

L'idée de la cohorte permet de sensibiliser les jeunes de différentes manière sur le long terme et ainsi renforcer la cohésion de groupe, le respect et de lutter contre les inégalités filles/garçons.

## **Dispositif d'évaluation prévu :**

Qualité des échanges et participation des élèves

Compréhension des différents concepts (égalité, parité, ...)

Questionnaires d'évaluation

## **FICHE ACTION n°2**

Projet SPIP « Prévention de la récidive de la violence chez les 18/21 ans »



## Fiche action n° 2

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Creuse (SPIP)  
et

Maison des Adolescents de la Creuse (MDA)

### I. Constats de départ

- Jeunes creusois âgés de 18 à 21 ans suivis au SPIP pour des faits de violence

### II. Finalité

- Amener ces jeunes à sortir d'une « spirale du TIG »
- Avoir une réflexion de fond avec ces jeunes sur leurs représentations de la violence
- Proposer un accompagnement innovant et collectif

### III. Objectifs généraux

- Accompagner des jeunes vers la sortie de la délinquance
- Prévention de la récidive

### IV. Objectifs opérationnels

Travailler sur les représentations de la violence et de ses répercussions dans la relation à l'autre:

- développer la coopération
- médiatiser les représentations de la violence
- aider à identifier les ressources extérieures
- élaborer des stratégies de résolution de problèmes

### V. Cadre

*Temps de préparation* : 16H

***Temps d'intervention* : 2 journées consécutives**

*Dates de la première session* : 7 et 8 juillet 2016

*Dates de la deuxième session* : 20 et 21 octobre 2016

*Dates de la troisième session* : 20 et 21 avril 2017

*Lieu d'intervention* : multiples (MDA, ville de Guéret, ...)

*Moyens* :

- *Moyens humains* : équipe MDA, par binômes, par session
- *Moyens financiers* : cf devis
- *Moyens matériels* : vidéo-projecteur + 4 appareils photo
- ***Possibilité de prendre en charge les frais de transports des jeunes pour faciliter l'accès et la mobilité***

Nombre de participants : groupe fermé de 4 à 8 personnes de 18 à 21 ans orientées par le SPIP

## **VI. Dispositif**

La mise en place du projet se fera sous la forme d'une session de 2 journées qui se déroulera comme suit:

Nous organiserons un temps de présentation du projet aux conseillers pour qu'ils puissent proposer le projet aux jeunes susceptibles de pouvoir intégrer une session.

### Jour 1 :

- 9H : accueil
- 9H15 : présentation MDA, du groupe et du projet
- 9H30 : portrait chinois
- 10H30 : pause
- 10H45 : brainstorming « qu'est ce que grandir ? » (grandir / lieux / personnes)
- 12H - 13H30 : repas
- 13H30 - 15H : reprise des lieux : institutions, structures, ... (violence / lieux / personnes / ressources)
- 15H : pause
- 15H15 - 17H : élaboration du parcours du jour 2 pour la prise de photos

### Jour 2 :

- 9H : accueil
- 9H15 : photos
- 12H - 13H30 : repas
- 13H30 : visionnage et choix des photos
- 15H : pause
- 15H15 - 17H : mise en forme des panneaux : justification et légende des photos

**Les repas seront pris sur place et pris en charge par la MDA.**

L'affichage des photos se fera dans les locaux de la MDA, un mur sera dédié à ce projet. Il pourra être complété à chaque session.

## **VII. Evaluation**

- Présence et participation aux deux journées
- Evaluation individuelle avec le référent SPIP
- Bilan collectif (questionnaire d'auto-évaluation)

## **FICHE ACTION n°3**

Organisation de soirées « Communication adolescents-parents »



# Communication

## Parents/Ados

le 09 mai 2016 de 18h00 à 20h00

Entrée libre et gratuite

à la salle polyvalente du collège Henri Judet,  
9 Avenue Jules Ferry, 23600 Boussac

## **FICHE ACTION n°4**

Action en milieu scolaire « Participation à un forum santé dans le cadre du  
CESC »

## FICHE ACTION N° 4

**Exemple d'action en milieu scolaire/ participation à un forum santé dans le cadre du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)**

<b>Objectif opérationnel :</b> Participer à un forum santé dans le cadre du CESC de l'établissement	
<b>Synthèse du diagnostic</b>	<i>Demande adressée à la MDA par le chef d'établissement</i> Objectif : <b>Sensibiliser les élèves à l'équilibre alimentaire.</b> <b>Développer les compétences psychosociales</b>
<b>Action proposée</b>	<i>Intitulé :</i> <b>Manger : « bien être et plaisir »</b>
	<i>Contenu :</i> - <b>Discussion autour d'un support visuel sur l'équilibre alimentaire :</b> - <b>Groupes alimentaires – besoins et équilibre nutritionnels – apports journaliers.</b> - <b>Composition de repas équilibrés.</b>
	<i>Echéancier de mise en œuvre :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une journée « forum santé » est banalisée afin de permettre aux élèves de participer à plusieurs ateliers thématiques de leurs choix.</b></li> <li>• <b>La date est indiquée aux partenaires plusieurs mois à l'avance.</b></li> </ul>
	<i>Indicateurs de réalisation :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à caractère qualitatif : <i>questionnaire de satisfaction</i></li> <li>- à caractère quantitatif : <i>nombre de bénéficiaires</i></li> </ul>
<b>Moyens dégagés :</b>	Moyens humains MDA / Conseillère en nutrition en vacation.

## **FICHE ACTION n°5**

Partenariat MDA/UTAS Aubusson « Communication adolescents – parents »

**FICHE ACTION N° 5**  
**Projet partenarial MDA/ UTAS d'Aubusson**  
**« Communication adolescents - parents »**

**Objectif opérationnel : Organisation d'ateliers « Communication adolescents- parents »**

<b>Synthèse du diagnostic</b>	<p>Constats de l'évolution des nouvelles parentalités et de situations dégradées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents qui ont des attitudes inadaptées ou réactionnelles face à leurs enfants.</li> <li>- Absence de communication, peu de disponibilité des parents pour leurs enfants.</li> <li>- Attitudes éducatives discontinues, places de chacun mélangées.</li> <li>- Les pères ont des difficultés à jouer pleinement leur rôle de parent.</li> </ul> <p>⇒ Besoin d'actions de prévention collectives, en collaboration avec les lieux où sont les jeunes pour avoir des lieux d'observation différents et pour faciliter le travail des professionnels de l'UTAS avec les familles et les enfants.</p>
<b>Action proposée</b>	<p><i>Intitulé</i> : <b>Communication adolescents- parents</b></p> <p><i>Contenu</i> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser la communication des jeunes avec leurs parents dès l'entrée dans l'adolescence, en leur permettant de faire « passer des messages » via les scénettes. Aider les parents à comprendre le passage de l'enfance à l'adolescence .Amener les adolescents à avoir un autre regard sur leur parents et inversement.</li> <li>2. Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle, leur apporter des repères.</li> <li>3. Créer des échanges entre les parents et les travailleurs sociaux sur des thématiques en collaboration avec une association « spécialisée » sur ces thèmes.</li> <li>4. Favoriser le débat sur les différents modes de relation et de communication avec son adolescent.</li> </ol> <p><i>Echéancier de mise en œuvre</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2016 : 4 ateliers</li> </ul> <p><i>Indicateurs de réalisation</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à caractère qualitatif : qualité des échanges / implication des familles</li> <li>- à caractère quantitatif : nombre de participants</li> </ul>
<b>Moyens dégagés :</b>	Co-organisation MDA / UTAS d'Aubusson



## **FICHE ACTION n°6**

Organisation d'une exposition et d'une Conférence sur la schizophrénie en partenariat avec l'association « Schizo...Oui !!! »

# L'association Schizo?...oui! Faire face à la schizophrénie

En partenariat avec la Maison des Adolescents de la Creuse  
présente une exposition autour de la bande dessinée

## L'éclipse d'un Ange

Un récit illustré sur les psychoses émergentes écrit par les patients et l'équipe de l'Hôpital de Jour de Décines (69).

**Du 11 au 22 octobre 2016**

**Entrée gratuite**



FONDATION  
DE FRANCE



FONDATION  
Pierre Deniker  
POUR LA RECHERCHE & LA PRÉVENTION EN  
SANTÉ MENTALE



**Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret**  
8 avenue Fayolle - 23000 GUERET  
05 87 63 00 08 / [contact@bmi-gueret.fr](mailto:contact@bmi-gueret.fr)  
**Inauguration le mardi 11 octobre à 18 h**  
**Conférence le mardi 18 octobre à 17 h 30**

Mardi : 12 h - 18 h  
Mercredi : 10 h - 18 h  
Jeudi : 15 h - 20 h  
Vendredi : 14 h - 18 h  
Samedi : 10 h - 18 h



**L'association Schizo? ...oui! Faire face à la schizophrénie**  
**En partenariat avec la Maison des adolescents de la Creuse**  
présente une exposition autour de la bande dessinée

## *L'éclipse d'un Ange*

Un récit illustré sur les psychoses émergentes  
écrit par les patients et l'équipe de l'Hôpital de Jour de Décines (69)

**INVITATION à la conférence du Dr Estingoy :**

Thème : *psychoses émergentes et réhabilitation du patient.*

**le 18 octobre 2016 à 17h30**

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret  
8 avenue Fayolle - 23000 GUERET

**Entrée gratuite**

